



## PASSEPORT JEUNES

### CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

La présente chartre constitue le cadre de fonctionnement du dispositif « Passeport jeunes » adopté par délibération du conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne N°2024-044 en date du 28 mars 2024.

#### Article 1 : Le Passeport jeunes, c'est quoi ?

- Le dispositif **Passeport jeunes** créé par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne est destiné à **favoriser l'engagement des jeunes de 14 à 18 ans résidant sur la commune dans des projets citoyens**. Il est possible de bénéficier du dispositif **Passeport jeunes** jusqu'à 18 ans révolus. Dans ce sens, des actions à vocation citoyenne ou solidaire seront proposées par période durant l'année.
- La participation à ces actions permettra à l'intéressé(e) d'obtenir une gratification sous la forme de : **Chèques cadeaux, Chèques vacances, Participation au permis de conduire, Aide aux inscriptions dans les associations, Aide au financement du BAFA. Aucune contrepartie ne sera versée en numéraire.**
- **Passeport jeunes** propose **un système de capitalisation des contreparties pour un montant de 400 € maximum par jeune**. Une fois ce montant atteint, le jeune volontaire sort du dispositif. Pour capitaliser, il suffit d'en manifester l'intention, d'accepter la présente chartre et de s'inscrire sur plusieurs actions différentes. Chaque heure de volontariat sera récompensée par une gratification de 5 €.
- **Dans le cadre du financement d'une formation au BAFA et au permis de conduire** : la commune effectuera un virement du montant acquis au volontaire sur présentation de la facture acquittée par l'organisme de formation retenu.
- **Le jeune volontaire peut à tout moment demander à récupérer le montant acquis** en choisissant la contrepartie souhaitée. Par ailleurs la délivrance de la contrepartie financière à lieu le dernier trimestre de l'année en cours.

#### Article 2 : en quoi consistent les actions ou missions du Passeport jeunes ?

Il s'agit de projets d'intérêt collectif définis par la commune ou par les associations. Ils se dérouleront au sein de la commune et présenteront également un intérêt éducatif pour les participants :

- Entretien/valorisation du patrimoine communal,
- Participation à la vie sociale, festive et culturelle de la commune,
- Participation aux activités et manifestations ou associations de la commune.

Les travaux ou actions présentant un risque pour la sécurité ou la santé des volontaires sont exclus.

Les actions et missions seront encadrées par des personnes majeures nommément désignées. Certaines missions pourront générer des obligations réglementaires tel que le port de vêtements de travail adaptés (gilet haute visibilité, chaussures de sécurité...).

Ces actions ou missions peuvent être réalisées à n'importe quel moment de l'année. Elles sont proposées de manière ponctuelle en fonction des besoins et des opportunités. La plage horaire autorisée est de 7h00 à minuit. La durée de travail du jeune ne pourra toutefois pas excéder plus de 8h par jour. Les parents devront récupérer le mineur à l'issue de chaque mission et informer le référent du départ du jeune.

Certaines actions pouvant intéresser les mineurs scolarisés seront proposées en dehors des périodes scolaires.

### **Article 3 : Comment adhérer au dispositif Passeport jeunes ?**

- D'abord en prenant connaissance de cette charte et en la signant, En acceptant d'intégrer le groupe WhatsApp « Passeport Jeunes 2026 » ou sont lancées les missions qui seront définies.
- Candidater à une mission via le groupe WhatsApp dans les délais indiqués (sous réserve de remplir les conditions définies dans la mission). Attention : le nombre de places pour une action peut être limité. **Les candidats seront retenus par ordre d'arrivée.**
- Signer un contrat d'engagement qui vous sera remis. Il faudra les remplir et les retourner signés à :

ESPACE TERRE DE SIAGNE  
Passeport Jeunes  
98 Chemin Alain Martin  
06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE  
[associations@saintcezaireursiagne.fr](mailto:associations@saintcezaireursiagne.fr)

**Attention ! pour les mineurs, les parents ou les responsables légaux signent l'autorisation parentale.**

Le contrat d'engagement fixera les détails de l'action : Objet de l'action, durée, dates, lieux...

**L'inscription sera effective seulement au retour du contrat d'engagement signé et de la fiche sanitaire renseignée auprès de la structure d'inscription.**

### **Article 4 : A quoi s'engage le jeune volontaire à Passeport jeunes ?**

- La signature d'un contrat d'engagement oblige son signataire à mener l'action à terme ;
- Être assidu et ponctuel lors des actions ;
- Respecter le public, les encadrants ainsi que les autres participants à l'action ;
- Respecter les consignes de travail et de sécurité, porter les équipements de protection fournis (si besoin);
- Respecter le site et le matériel.

Le non-respect de ces termes peut entraîner une annulation ou suspension de l'inscription dans le dispositif et sans qu'aucune contrepartie d'aucune sorte ne soit versée. Exception faite d'un arrêt ou d'une absence justifiée par un certificat médical ou tout autre document prouvant la bonne foi.

**En cas d'annulation d'une action de notre part et dans une période inférieure à 24h**, la totalité de la contrepartie prévue dans le contrat d'engagement sera versée. Si l'annulation intervient dans une période supérieure à 24h, le jeune inscrit devient alors prioritaire sur l'action suivante.

**Toute décision relative au non-respect de la présente charte sera prise par les services compétents et sera non négociable.**

#### **Article 5 : Quand les actions ou missions se déroulent-elles ?**

Ces actions peuvent se dérouler à n'importe quel moment de l'année. Elles sont proposées de manière ponctuelle en fonction des besoins et des opportunités.

Cependant, certaines actions pouvant intéresser les mineurs scolarisés seront proposées en dehors des périodes scolaires.

#### **Article 6 : Le respect des données et du droit à l'image**

Le nouveau Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (**R.G.P.D.**) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018. Celui-ci requiert le consentement de toute personne qui communique ses données personnelles à un organisme public.

De ce fait, la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne a besoin de votre consentement afin de pouvoir recueillir et traiter vos données personnelles dans le cadre du *dispositif* « *Passeport jeunes* ».

Les jeunes inscrits au dispositif Passeport jeunes peuvent être amenés à être photographiés. Ces clichés peuvent être ensuite affichés, diffusés en ligne (site internet de la commune notamment) ou dans la presse locale. C'est la raison pour laquelle la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne sollicite de votre part une autorisation dans le cadre de votre droit à l'image / **du droit à l'image de votre enfant mineur.**

**Aussi, merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement les formulaires 1 et 2 annexés à la présente charte.**

*A Saint-Cézaire-sur-Siagne, le*

*Signature du jeune      Signature du responsable légal  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

*(Précédée de la mention « lu et*

## **PASSEPORT JEUNES**

### **CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF**

#### **Annexe 1 – Droit à l’image et traitement des données personnelles**

##### **Objectif du traitement et destinataires de vos données personnelles :**

Pour votre information, les données personnelles recueillies sur ce formulaire, le contrat d’engagement et la fiche sanitaire sont destinées à **favoriser l’engagement des jeunes de 15 à 18 ans** et font l’objet d’un traitement informatique. Elles n’ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Nous ne traiterons ou n’utiliserons vos données que dans la mesure où cela est strictement nécessaire au traitement de votre engagement et à des fins de statistiques dans le but de capitaliser vos actions.

L’accès à vos données personnelles est strictement limité aux services de la commune.

##### **Conservation des données et droits des usagers :**

Vos données sont conservées pendant la durée de l’engagement. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le responsable du traitement de vos données personnelles est la commune, représentée par son maire en exercice.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2019 et applicable dès le 25 mai 2018 (R.G.P.D.), vous bénéficiez d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité et d’effacement de vos données ou encore de limitation de traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d’un justificatif d’identité valide, exercer vos droits en adressant un courrier par voie postale : Mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne, 5 rue de la République 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne ou en envoyant un mail à [mairie@saintcezaireursiagne.fr](mailto:mairie@saintcezaireursiagne.fr)

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.) sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

##### **Demande de consentement RGPD :**

*Je, soussigné(é) accepte que*

- Mes données personnelles*
- Mes données personnelles et celles de mon enfant*

*Saisies dans le document « Charte d’engagement » soient traitées dans le cadre du dispositif « Passeport jeunes ».*

*A Saint-Cézaire-sur-Siagne, le*

*Signature du jeune      Signature du responsable légal*  
*(Précédée de la mention « lu et approuvé »)      (Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

**PASSEPORT JEUNES**  
**CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF**  
**Annexe 2 – Droit à l’image**

**Demande d’autorisation de droit à l’image :**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du dispositif Passeport jeunes.

Les jeunes inscrits au dispositif Passeport jeunes peuvent être amenés à être photographiés. Ces clichés peuvent être ensuite affichés, diffusés en ligne (site internet de la commune notamment) ou dans la presse locale. C’est la raison pour laquelle Saint-Cézaire-sur-Siagne sollicite de votre part une autorisation dans le cadre de votre droit à l’image / **du droit à l’image de votre enfant mineur.**

<b>Consentement du mineur</b>	
<input type="radio"/> On m’a expliqué et j’ai compris à quoi servait ce projet	<input type="radio"/> Féminin <input type="radio"/>
<input type="radio"/> On m’a expliqué et j’ai compris qui pourrait voir cet enregistrement	Masculin
<input type="radio"/> Et je suis d’accord pour que l’on enregistre, dans ce dispositif, mon image	Nom :
	Prénom :
	Classe :

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,  
Vu le Code de la propriété intellectuelle,  
Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la publication de votre image / **de l’image de votre enfant mineur dont l’identité est donnée ci-avant**, dans le cadre du dispositif Passeport jeunes.

L’enregistrement de votre image / **de l’image du mineur que vous représentez** sera réalisé sous l’autorité de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, représentée par son Maire en exercice.

Le producteur de l’œuvre audiovisuelle créée exercera l’intégralité des droits d’exploitation attachés à cette œuvre. L’œuvre demeurera sa propriété exclusive. Le producteur de l’autorisation s’interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s’interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l’enregistrement de votre image / **de l’image du mineur** susceptible de porter atteinte à votre / **sa dignité**, votre / **sa réputation** ou à votre / **sa vie privée** et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

*Je, soussigné(é) déclare être*

*Majeur(e)     mineur(e) émancipé(e)     le représentant légal du mineur désigné ci-dessus*

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels / **de mes droits civils à l’égard de mon enfant.**

Je reconnais expressément n’être lié(e) / **que le mineur que je représente n’est lié** par aucun contrat exclusif pour l’utilisation de mon / **son image.**

Je reconnais avoir pris connaissance / **avoir pris connaissance pour le mineur que je représente** des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l’utilisation de mon image / **son image** dans le cadre exclusif du dispositif Passeport jeunes.     OUI     NON

A Saint-Cézaire-sur-Siagne, le  
*Signature du majeur ou du mineur émancipé*

*Signature du responsable légal*